

service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

NUMÉRO 3, semaine du 21 au 27 septembre 1978



EN MAURICIE, LA CEQ REFUSE DE MARAUDER LA CSN — C'est en assemblée générale que les travailleurs de l'enseignement de La Mauricie (CEQ) ont rejeté une proposition de leur exécutif à l'effet de marauder les syndicats CSN dans le soutien scolaire dans le centre de La Mauricie et le Haut St-Maurice. C'est une victoire de la solidarité et un pas de plus vers l'unité de tous les travailleurs.

RÈGLEMENT À GREEN GIANT — C'est dans une proportion de 72 o/o que les travailleurs de Green Giant ont accepté les clauses négociées. Le retour au travail s'est effectué le 19 septembre au matin.

LE NOUVEL EXÉCUTIF DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIENS — Suite au congrès qui a eu lieu il y a quelques semaines, voici la liste du nouvel exécutif de ce conseil central :

- Hélène St-Pierre (FNEQ), présidente
- Jano St-Pierre (FNEQ), secrétaire
- Jocelyne Beaumont (FAS), trésorière
- Astrid Mignault (FAS), première vice-présidente
- André Gascon (FNSBB), deuxième vice-président
- Jules Théorêt (FNSBB), troisième vice-président
- Paul-Emile Dinel (FNSBB), quatrième vice-président
- Alain Lefebvre (FESP, transport scolaire), cinquième vice-président
- Lise Lebel (FESP, employés municipaux), sixième vice-présidente.

Québec, le 26 septembre 1978 — LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA COMMONWEALTH PLYWOOD EST ENGAGÉE — La première journée de séance de la commission parlementaire portant sur la Commonwealth Plywood, qui a duré 8 heures, n'a pu apporter beaucoup d'éclaircissements, William Caine et Donat Thériault, de l'Union des rembourseurs, n'ayant pas encore témoigné. Seule la CSN et les membres du conseil de médiation formé au printemps ont été appelés à témoigner. S'appuyant sur le rapport du conseil de médiation, le groupe gouvernemental a tenté de démontrer que la mauvaise foi se trouvait surtout du côté de Caine, alors que les libéraux et l'Union nationale défendaient Caine. Comme les seules personnes autorisées à la commission furent celles convoquées, le président Norbert Rodrigue n'a pu exposer le point de vue de la centrale. La prochaine séance a été fixée au mercredi 4 octobre.

• • •
Montréal, le 27 septembre 1978 — RÈGLEMENT À RADIO-QUÉBEC — Les 230 travailleurs de Radio-Québec, en lock-out depuis le premier mars dernier, ont accepté en assemblée générale, sur proposition de leur exécutif, le contrat négocié. Les négociations dans ce conflit étaient entrées dans une phase intense au cours des dernières semaines.

• • •
Montréal, le 26 septembre 1978 — LE FRONT COMMUN SUR LE CONGÉ DE MATERNITÉ OBTIENT UNE RENCONTRE — Réclamée depuis plusieurs semaines par la quarantaine de groupes formant le front commun sur le congé de maternité, la rencontre avec les ministres Payette et Johnson aura lieu le 2 octobre. Le comité de la condition féminine de la CSN, membre de ce front commun, déplore cependant le fait que cette rencontre se tienne à huis-clos.

• • •
Québec, le 25 septembre 1978 — LES GRÉVISTES DES CAFÉTÉRIAS ET TABAGIES OCCUPENT LES LOCAUX DU MINISTRE DU TRAVAIL — 30 travailleurs des tabagies et cafétérias des complexes G & H ont décidé de reprendre l'occupation des locaux du ministre du travail, au ministère même, depuis 11:15 ce matin. L'occupation avait été suspendue le 31 août dernier pour permettre des rencontres de négociation. Mais depuis ce temps, aucune offre salariale ni rien d'autre n'a sorti de cette trêve. Comme ces travailleurs n'ont pas l'intention de lâcher, ils ont repris l'occupation depuis 11:15.

AGENDA DU MOUVEMENT

octobre

- 1-2-3-4 Congrès conseil central de Joliette
- 4-5-6-7 Conseil confédéral
- 12-13-14 Congrès conseil central du Sud-ouest québécois
- 13-14-15 Congrès conseil central de Trois-Rivières
- 13-14-15 Congrès conseil central de Trois-Rivières
- 13-14-15 Bureau fédéral FNC
- 19-20 Bureau fédéral FESP
- 22 Assemblée générale conseil central du Nord-ouest Québécois
- 22 Assemblée générale conseil central de Sept-Îles
- 26 Réunion d'équipe FPSCQ
- 27 Exécutif FPSCQ

novembre

- 2-3 Comité de coordination FESP
- 6-7-8 Conseil fédéral FESP
- 9-10 Bureau confédéral
- 18 Congrès conseil central de Saint-Jean (A confirmer)
- 21 Assemblée générale conseil central de Sorel
- 23 Réunion d'équipe FPSCQ
- 24 Exécutif FPSCQ

— agenda de la FNEQ —

- 12 octobre bureau fédéral
- 13,14 et 15 octobre conseil fédéral
- 20 octobre session pour les trésoriers (FNEQ)
- 27,28 et 29 octobre session de formation pour les procureurs et arbitres (FNEQ)



ERREUR

Le numéro 2 aurait évidemment dû être daté du 21 septembre 1978 et non du 14.

Baie-Comeau, le 22 septembre 1978 — **LOCK OUT A LA VILLE DE BAIE COMEAU** — La ville de Baie Comeau a décrété ce matin le 22 septembre '78, à 00:01 un lock-out pour ses employés syndiqués. Les 42 membres du syndicat des employés de bureau et de loisirs de la ville de Baie Comeau, dont la convention expirait le 30 avril, avaient eu 3 séances de négociation et 2 de conciliation avec la partie patronale.

Le droit de grève était acquis pour le syndicat le 23 septembre 1978 à 00:01 minute.



Québec, le 26 septembre 1978 — **LE CONGRÈS DU CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC** — Mardi soir le 26 septembre à 19:30 s'est ouvert sous la présidence de Joseph Giguère, le congrès du conseil central de Québec (CSN).

Plus de 325 délégués représentant quelques 27,000 travailleurs et provenant tant du Québec métropolitain que des régions de Portneuf, Beauce, Lotbinière, Côte du Sud et Charlevoix se pencheront tout au long de ce congrès sur différents documents de travail rassemblés sous le thème : "Pour l'enracinement de nos combats, organisons la vie militante dans nos syndicats".

"Plus que jamais, a affirmé le président du conseil central de Québec, l'expression démocratique des travailleurs passe obligatoirement par la rue, la contestation massive, les grèves, les manifs et les affrontements. C'est pourquoi nous devons faire de ce congrès un temps fort de solidarité, de lucidité, de réalisme et de fidélité. Fidélité à l'ensemble des travailleurs ; fidélité particulière aux travailleurs de chacun de nos syndicats. Nous sommes ici pour eux et nous avons à fournir le meilleur de nous mêmes".

Norbert Rodrigue, président de la CSN, et Micheline Sicotte, vice-président national de la CEQ, adresseront également la parole aux délégués lors de l'ouverture du congrès. Cette dernière se terminera par une soirée de solidarité aux travailleurs en conflit de la région de Québec. Le congrès se poursuivra mercredi, jeudi et vendredi les 27, 28 et 29 septembre.



Montréal, le 22 septembre 1978 — **TROIS MORTS À LA BAIE JAMES : LA CSN CONSTRUCTION DÉNONCE LES MAUVAISES CONDITIONS DE SÉCURITÉ** — La CSN-Construction demande une enquête publique sur la catastrophe ouvrière qui a touché ce matin le chantier LG 2 de la Baie James.

M. Michel Bourdon, président de la CSN-Construction a dénoncé cet après-midi, le manque de sécurité sur le territoire de la Baie James.

Trois travailleurs de la construction, un dynamiteur de 54 ans et deux de 30 ans, sont morts ce matin lors d'une explosion à la carrière C-6 du chantier LG 2, pendant que trois de leurs compagnons étaient grièvement blessés lors de la même explosion.

"Ces trois morts sont de trop. Depuis longtemps la CSN-Construction exige qu'on applique là-bas les règles les plus élémentaires de sécurité et cela ne se fait pas" a déclaré M. Bourdon. "L'Office de la construction du Québec envoie trop rarement ses inspecteurs de sécurité à la baie James, faute de personnel. Nous on demande que les délégués de chantier soient libérés trois heures par jour pour voir à la sécurité".

Pour le président de la CSN-Construction, le drame de la Baie James devrait faire l'objet d'une enquête publique pour que "la vérité soit faite non seulement sur l'accident de ce matin mais sur tous les accidents qui ont lieu à la Baie James, afin d'en déterminer les responsables une fois pour toutes.

"La Baie James, aujourd'hui, est un chantier dangereux. Les ouvriers ont peur d'y travailler à cause des trop multiples accidents. Il est temps que cela cesse.

Québec, le 21 septembre 1978 — **UN OUVRIER GRAVEMENT BLESSÉ AU CHANTIER DE H.C. LEDUC** — Un bûcheron, M. Raymond Couture, 42 ans, originaire de St-Léon de Standon, a été gravement blessé lorsqu'il fut écrasé sous un arbre au chantier forestier H.C. Leduc Ltée, à la rivière Jacques Cartier, dans le Parc National des Laurentides. L'accident s'est produit vers 6:00 heures mardi matin, le 19 septembre.

C'est dans des conditions qu'on n'imagine plus aujourd'hui que le sauvetage s'est fait. Sans civière, sans trousse de premiers soins, ses compagnons l'ont porté à bras sur une distance d'un demi mille, jusqu'au chemin. Là, on l'a déposé sur un matelas dans une camionnette pour le conduire jusqu'à Québec. A l'hôpital on aurait constaté l'écrasement de deux vertèbres dans la colonne.

Le syndicat de la CSN, dont l'accréditation est toujours contestée par l'employeur, a dénoncé les conditions de sécurité et la négligence de l'employeur pour la santé des travailleurs. Déjà en août le syndicat avait fait des démarches auprès de la Commission des accidents du travail afin que la loi soit respectée et qu'un infirmier soit sur place pendant les heures de travail. Selon un porte parole syndical, tout ce que H.C. Leduc Ltée fait, pour la santé de ses ouvriers, c'est de fournir une trousse de secours à la cuisine qui ne contient que 5 plasters et une bouteille de wampole.

• • •
Montréal, le 26 septembre 1978 — DANS LES SERVICES PUBLICS, LA CSN EST PREMIÈRE

Comme dans tout le secteur public, les syndicats des employés des services publics, soutien scolaire et soutien cégep, se retrouvent en période de maraudage, de liberté syndicale, durant le mois d'octobre. Dans ce secteur, où il y a selon le Conseil du Trésor 21, 972 travailleurs, la Fédération des employés des services publics (CSN) en représentent près de 14,000 (10,500 soutien scolaire et 3,338 soutien cégep), le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) un peu plus de 3,000, la CEQ 2,500, la fédération Bélanger (des syndicats jaunes) 3,300 et la CSD une centaine.

• • •
Chicoutimi, le 22 septembre 1978 — **LES GRÉVISTES DE CONTINENTAL ACCEPTENT LE CONTRAT NÉGOCIÉ** — C'est par une forte majorité de 88 p.c. que 126 des 180 syndiqués des 10 magasins Continental de la région du Saguenay/Lac St-Jean ont décidé hier soir de répondre positivement à la recommandation émise par leur comité de négociation voulant qu'elles acceptent les offres patronales négociées les jours précédents après plus de vingt heures de négociations. Le retour au travail devrait s'effectuer lundi. Même chose au magasin Continental de Port-Cartier.

Par ce vote, les syndiqués ont décidé de mettre un terme à la grève qu'ils avaient déclenchée le 18 juillet, principalement en raison des offres salariales.

Pour les salariés ayant trois années d'expérience, ce qui représente 80 p.c. du groupe, l'échelle salariale acceptée prévoit une hausse de 33 pour cent échelonnée sur 18 mois, pour un contrat de travail d'une durée de deux ans, ainsi, celle qui gagnait \$147.50 par semaine avant le déclenchement de la grève, recevra un salaire de 165 au retour et de \$200 en septembre 1979.

A l'entrée, l'employée travaillant pour Continental recevra \$138.50 en 1978 comparativement à \$121.00 par semaine qui étaient versés avant l'expiration du contrat.

Quant aux clauses normatives, très peu d'améliorations ont été apportées, la semaine de travail demeure de 37 heures, à la grande déception de tous, alors que le nombre de congés mobiles annuels est maintenu à quatre. On note cependant, quelques améliorations au niveau des congés de maternité.

DES AVOCATS DE L'AIDE JURIDIQUE EN GRÈVE — Quelques 90 avocats de l'aide juridique (CSN) ont débrayé le 18 septembre suite aux dernières séances de négociation avec la partie patronale qui se sont avérées infructueuses. C'est la première fois en Amérique du Nord, à notre connaissance, que des avocats font la grève. Les régions touchées sont celles de Montréal, de la Rivière-Sud et du Bas St-Laurent.

LOCK OUT CHEZ LES TRAVAILLEURS D'AIMÉ CÔTÉ READY MIX DE LENNOXVILLE — Les 23 membres du syndicat d' Aimé Côté Ready Mix, une section du syndicat des travailleurs de la construction des Cantons de l'Est ont rejeté presque à l'unanimité les dernières offres de leur employeur.

Suite à ce rejet la compagnie a décidé de fermer ses portes le 11 septembre dernier.

La convention collective est expirée depuis le 30 novembre '77.

Les demandes salariales du syndicat sont de l'ordre de \$3 heure sur deux ans avec une réduction de la semaine de travail qui est présentement de 50 heures.

La Cie offre 80 cents l'heure sur deux ans.

Des accords de principes sont intervenus sur les autres clauses normatives de la convention.

LE SYNDICAT DES COOPS AGRICOLES PAROISSIALES DU SAGUENAY/LAC ST-JEAN EN GRÈVE — Ce syndicat est en grève depuis le 15 septembre et leur arrêt de travail concerne les établissements suivants :

- . société coopérative agricole d'Albanel,
- . celle de St-Félicien,
- . celle de St-Prime,
- . celle de Notre-Dame de la Dorée
- . le syndicat coopératif d'achats et de ventes de St-Bruno et Hébertville,
- . le syndicat coopératif de St-Coeur-de-Marie
- . et celui de St-Ambroise.

SITUATION PÉNIBLE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE AU SAGUENAY/LAC ST-JEAN — Pris dans des négociations qui durent depuis le 18 mai dernier et qui ne progressent pas, les travailleurs du transport scolaire du Saguenay/Lac St-Jean sont très insatisfaits et songent à la grève si des offres décentes ne sont pas faites bientôt. Les principaux points en litige : les salaires, l'indexation, la semaine de travail, la création de postes temporaires.

GRÈVE DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE À QUÉBEC — Les 16 travailleurs de Transport scolaire Lachance, dans la région de Québec, ont déclenché la grève le 25 septembre à 7 heures du matin.

RÉUNION DU COMITÉ INTER CONSEILS CENTRAUX LE 6 OCTOBRE — Aussitôt le conseil confédéral terminé, le 6 octobre au soir, à Québec, il y aura une réunion du comité inter conseils centraux où on jettera les bases de plusieurs activités syndicales importantes qui se dérouleront au cours de l'automne. Les sujets prévus à l'ordre du jour sont les suivants :

. l'organisation des réunions statutaires des comités régionaux de coordination qui doivent avoir lieu à la suite du conseil confédéral, i.e. durant les semaines du 8 ou du 15 octobre, selon les directives du bureau confédéral.

. l'organisation par chaque conseil régional d'une enquête sur la situation régionale du chômage et du travail de regroupement des chômeurs au niveau local et régional.

UN COLLOQUE SUR LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE — Les travailleurs de la coopérative du Bas St-Laurent, en conflit depuis le 16 juillet dernier, ont organisé le 26 septembre à Rimouski un colloque sur la coopérative Fédérée du Québec, la plus grosse "coopérative" capitaliste de la province.

Hauterive, le 22 septembre 1978 — LOCK-OUT AU MAGASIN ZELLERS — Le syndicat des employés de Zellers de Baie Comeau, affilié à la fédération du commerce et au conseil central de la Côte Nord est en lock out depuis jeudi soir le 22-09-78 à 21 heures.

Les salariés, écoeurés du retard constant de l'employeur a régler un paquet de problèmes, même après plusieurs rencontres, avaient décidé de renseigner les clients du magasin par un tract.

Devant cette situation. L'employeur demanda aux salariés de cesser de distribuer les tracts. Voyant qu'ils n'obtempéraient pas, l'employeur décida de fermer les portes du magasin et demanda aux clients de se retirer.

C'est à ce moment que les membres du syndicat décidèrent de demeurer dans le magasin jusqu'à la fermeture normale, i.e. 21 heures.

Ce matin, lorsqu'ils se sont présentés au travail, les portes étaient fermées.

Le syndicat comptant 40 membres aurait acquis son droit de grève au début du mois de novembre 1978.

Sept-Iles, le 22 septembre 1978 — APPUI DES TRAVAILLEURS DE ZELLERS DE SEPT-ILES À CEUX DE HAUTERIVE — Nous les syndiqués du Magasin Zeller à Sept Iles, sommes solidaires avec vous dans la lutte que vous menez présentement pour faire respecter vos droits.

Aux attaques claires de la compagnie qui a effectuée deux congédiements et qui a volontairement laissé traîner et accumuler griefs sur griefs, vous ripostez unis et dans l'action.

La compagnie essaye de vous affaiblir et de vous diviser par des congédiements ou de l'intimidation en pensant vous faire peur pour que vous abandonniez vos revendications ; la compagnie sait très bien que bientôt nous allons exiger un nouveau contrat de travail qui nous garantira des meilleurs salaires et des meilleures conditions de travail.

C'est pour cette raison que nous avons tout intérêt à renforcer notre unité pour développer la lutte commune que nous allons mener.

Les syndiqués du magasin Zeller à Sept Iles.

• • •

Montréal, le 23 septembre 1978 — JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LA RÉSISTANCE CHILIENNE — A l'occasion du 5ième anniversaire du coup d'état militaire au Chili, trois organisations québécoises : le Comité Québec-Chili, le secrétariat Québec-Amérique Latine et le Centre de solidarité ouvrière et des militants chiliens ont organisé une journée de solidarité de concert avec les organisations politiques de la gauche chilienne : le Parti socialiste (CNR), le MIR et le MAPU. Une journée de solidarité avec la résistance populaire chilienne, le 23 septembre 1978.

Durant l'après-midi 5 ateliers de travail ont porté sur les tâches de solidarité à développer avec les prisonniers et les organisations populaires, politiques et syndicales au Chili.

Une soirée politico-culturelle a eu lieu ensuite au sous-sol de l'Eglise Notre-Dame du Rosaire sous le thème : SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES EN LUTTE : Chili, Amérique Latine, Québec.